

Modalités de consultation

Le service des Archives municipales de Levallois vous accueille gratuitement au sein d'une salle de lecture de 4 places, équipée d'un lecteur reproducteur de microfilms et de microfiches :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Jeudi de 13 h à 17 h (fermeture le matin)

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Pour des raisons pratiques, **il est préférable de prendre rendez-vous.**

Comment obtenir un document ?

- prendre connaissance du règlement de la salle de lecture.
- s'inscrire comme lecteur, dès votre arrivée, muni d'une pièce d'identité avec photographie.
- consulter les instruments de recherche afin de sélectionner les dossiers qui vous intéressent.
- remplir une demande de communication.

Sous réserve des délais légaux de communicabilité, les dossiers vous seront ensuite confiés pour **consultation sur place.**

Il est possible de faire des photocopies, les tarifs sont affichés en salle de lecture. Par mesure de protection des originaux, les documents fragiles et reliés ne peuvent pas être photocopiés.

Règles de communication des archives publiques

Seuls les documents d'archives légalement communicables peuvent être consultés.

Les délais de communication sont :

- immédiats pour les délibérations municipales, arrêtés du maire, les budgets et comptes administratifs,
- 30 ans pour le délai courant,
- 60 ans pour les documents relatifs à la vie privée,
- 100 ans pour les archives judiciaires et l'état civil,
- 120 et 150 ans à compter de la date de naissance pour les dossiers de personnel et pour les documents comportant des renseignements médicaux.

Néanmoins des demandes de dérogations sont possibles, se renseigner auprès du personnel pour connaître les modalités à suivre.

Certains documents d'origine privée peuvent être soumis à des conditions d'accès particulières.

